

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20160929_1 du 29 septembre 2016

Direction des Finances

L'an deux mille seize, le vingt neuf septembre , à 19 h 00.
Le Conseil municipal dûment convoqué le 23 septembre 2016, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François-Noël BUFFET, le Maire.
Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Gilles LAVACHE.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de conseillers municipaux présents : 30
Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 5
Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

François-Noël BUFFET - Gilles LAVACHE - Clotilde POUZERGUE - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - David GUILLEMAN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - Philippe LOCATELLI - Sandrine GUILLEMIN - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Jérémy BLOT - Bertrand MANTELET - Jean-Philippe MOLINS

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Marianne CARIOU pouvoir à Louis PROTON
Anne PASTUREL pouvoir à Georges TRANCHARD
Bruno GENTILINI pouvoir à Bertrand SEGRETAIN
Sandrine HALLONET-VAISMAN pouvoir à Chantal TURCANO-DUROUSSET
Blandine BOUNIOL pouvoir à Danielle KESSLER

Objet : Budget général 2016 - Décision modificative N°2

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :
A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines et affaires générales du 20/09/2016

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil municipal a voté le budget primitif 2016 le 17 décembre 2015 sur des bases prévisionnelles.

A mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Ces ajustements sont les suivants :

		Section d'investissement	
Compte	Objet	Dépenses	Recettes
Opérations d'investissement			
20-026-2031	Frais d'études	-39 000,00	
20-823-2051	Concessions et droits similaires	330,00	
204-313-20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	3 000,00	
21-026-2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00	
21-026-21316	Constructions - Équipements du cimetière	5 115,34	
21-020-2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	33 744,40	
21-313-2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	-3 000,00	
21-212-21532	Réseaux d'assainissement	-330,00	
21-026-2184	Mobilier	5 000,00	
21-413-2188	Autres immobilisations corporelles	1 514,60	
21-414-2188	Autres immobilisations corporelles	4 236,00	
23-414-2312	Agencements et aménagements de terrains	-4 236,00	
23-026-2313	Constructions	27 884,66	
040-01-28031	Amortissements des frais d'études		-2 000,00
040-01-28041512	Amort. sub éq. gpf ratt. - bât. & inst.		29 599,00
040-01-280421	Amort. sub éq. pers. privé - bien mob.		700,00
040-01-280422	Amort. sub éq. pers. privé - bât. & inst		-634,00
040-01-28051	Amort. concessions & droits sim.		-639,00
040-01-28135	Inst gén.agencement.aménagement const.		-324,00
040-01-28152	Installations de voirie		417,00
040-01-28158	Autres		118,00
040-01-28182	Amortissements matériel de transport		-1 120,00
040-01-28183	Amort. matériel bureau & mat. info.		2 142,00
040-01-28184	Amortissements mobilier		4 375,00
040-01-28188	Amort. autres immobilisations corporel.		2 625,00
Total		35 259,00	35 259,00

		Section de fonctionnement	
Compte	Objet	Dépenses	Recettes
Opérations de fonctionnement			
014-01-73925	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	9 656,00	
040-01-198	Neutralisations des amortissements des subventions d'équipement versées	51 327,00	
042-01-6811	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 259,00	

042-01-7768	Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées		51 327,00
011-020-611	Contrats de prestations de services	5 196,32	
011-413-60632	Fournitures de petit équipement	-1 514,60	
65-01-6541	Créances admises en non valeur	10 152,19	
65-01-6542	Créances éteintes	4 787,34	
67-026-6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	159,38	
67-026-673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 870,69	
67-020-678	Autres charges exceptionnelles	10 400,00	
75-33-752	Revenus des immeubles		1 815,14
77-213-7711	Dédits et pénalités perçus		12 254,11
77-020-775	Produits des cessions d'immobilisations		46 058,92
77-020-7788	Produits exceptionnels divers		23 838,15
Total		135 293,32	135 293,32

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Alain GODARD - Bertrand MANTELET

Abstention(s) :

Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Jean-Philippe MOLINS

APPROUVE les ajustements évoqués ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles de crédits conformément au tableau proposé ci-dessus.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Affichage :
du / / au / /

Le Maire,
François-Noël BUFFET

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille seize, le vingt neuf septembre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
François-Noël BUFFET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).